



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 février 2025

Présents	Monique NEDELLEC, Michel CLEAC'H, Yves-Marie DAYOT , Julie HOFER, Marc BOIZARD, Anaïs MURLA, Isabelle BIDEAU, Marie-France ROLLAND, Laurent THOMAS, Emmanuel TOCQUER, Clément REUNGOAT
Secrétaire de séance	Marc BOIZARD
Absents / Excusés	Anne-Flore CZERWINSKI, Stéphane REMEUR
Nombre de membres en exercice : 13	
Présents : 11 / Votants : 11	

Date de convocation du conseil Municipal : 21/02/2025

Mme le Maire ouvre la séance, en rappelant l'ordre du jour :

1. DIA
2. Convention avec l'ULAMIR
3. Convention avec AN DOUR pour le suivi et l'entretien des poteaux incendie
4. Avenant à la convention ADS avec Morlaix Communauté
5. SDEF: Travaux d'alimentation réseaux basse tension, éclairage public et télécom au lotissement
6. Prix de vente des terrains au nouveau lotissement
7. Convention de transfert des équipements communs dans le domaine public pour le lotissement TRECA: **Point annulé**
8. Demande d'ajout: Délibération de principe pour le développement d'un projet de parc éolien par VSB sur la commune
9. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 janvier 2025

Aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Vote : Adopté à l'unanimité (11 votants)

2. Déclarations d'intention d'aliéner (pour information)

La mairie a reçu une DIA qui concernait un terrain situé route de Morlaix. Il a été décidé de ne pas exercer notre droit de préemption.

3. Convention avec l'ULAMIR

L'ULAMIR propose un avenant à la convention pour 2025/2026 avec les tarifs suivants:

3.35 € / habitant pour 2025

3.45 € / habitant pour 2026

Puis selon chaque prestation pour l'année 2025:

- Pour l'ALSH: part fixe =1000 € + part variable par enfant et par jour (18 €/journée – 13.50 €/demi-journée avec repas – 10 €/demi-journée)
- Pour la coordination jeunesse: 2.10 € / habitant
- Pour France Services: 2.35 € / habitant



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 février 2025

- Pour les séjours: 17€/journée de présence par enfant
- Pour les activités jeunes: 18 €/journée par jeune – 10 €/demi-journée par jeune
- Pour la formation: 100 €/jeune et par session pour la formation BAFA – 30 €/jeune pour la formation PSC1
- Pour l'accompagnement sur le temps scolaire: 26.50 €/heure pour l'intervention d'un animateur
- Pour l'accompagnement à la scolarité/aide aux devoirs: 25 €/heure pour l'intervention d'un animateur.

Le Maire propose au Conseil Municipal:

- De valider ces propositions
- De l'autoriser à signer l'avenant à la convention 2025/2026 et les annexes pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver cette proposition.

Vote : Adopté à l'unanimité (11 votants)

4. Convention avec AN DOUR pour le suivi et l'entretien des poteaux incendie

L'arrêté préfectoral n°29-2021-01-12-006 DU 12/01/2021 relatif au Règlement Départemental de la Défense Extérieure contre l'Incendie prévoit que le contrôle des poteaux et bouches d'incendie doit être réalisé tous les trois ans et que son compte rendu soit transmis au SDIS. Ce contrôle doit porter sur le fonctionnement du PEI, la pression statique, la pression au débit requis et le débit sous un bar de pression.

Pour assurer le suivi et le contrôle des poteaux incendie, AN DOUR nous propose une convention de prestation de services, conclue pour 3 ans.

Pour chaque poteau à contrôler, AN DOUR assurera les opérations suivantes:

Tous les 3 ans: mesure de débit et de pression

Tous les ans: manœuvre et graissage des vannes en pied de poteau, débouchage éventuel des purges, remplacement éventuel des joints, réfection de la peinture et de la numérotation de l'appareil si nécessaire, entretien des abords afin de rendre les poteaux toujours visibles, rédaction du document de suivi de l'appareil, mise en place d'une étiquette indiquant la date de la visite.

Après chaque essai de poteau d'incendie, il sera rédigé une fiche individuelle qui sera communiquée à la commune.

Coût annuel de ces prestations: **52 € HT / poteau** soit un total de 884 € HT pour les 17 poteaux sur la commune.

Coût des prestations complémentaires en fonction des prestations effectivement réalisées selon la demande de la commune:

Fourniture et pose complète d'un poteau d'incendie: 2712 € HT

Déplacement d'un poteau incendie existant: 2000 € HT

Fourniture seule d'un poteau d'incendie DN100: 1380 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette proposition et d'autoriser le Maire à signer la convention avec AN DOUR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver cette proposition.

Vote : Adopté à l'unanimité (11 votants)



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 février 2025

5. Avenant à la convention ADS avec MORLAIX COMMUNAUTE

Un avenant est proposé par Morlaix Communauté pour l'instruction des permis de construire à compter du 1er juin 2025:

Nouveau tarif: 190 € / dossier instruit (le tarif était de 167 €/dossier de permis de construire depuis 2015).

Il est proposé au Conseil Municipal:

D'approuver ce nouveau tarif à compter du 1er juin 2025

D'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette proposition.

Vote : Adopté à l'unanimité (11 votants)

6. Prix de vente des terrains au nouveau lotissement

Les travaux d'aménagement du nouveau lotissement ont démarré le 22/01/2025 pour une durée de 5 mois environ.

7 lots seront mis en vente.

LOT 1 : 709m², LOT 2 : 766 m², LOT 3 : 484 m², LOT 4 : 508 m², LOT 5 : 769 m², LOT 6 : 590 m², LOT 8 : 681 m².

Le montant total de l'opération pour l'aménagement du lotissement s'élève à 517 108,60 €, à cela s'ajoute une enveloppe pour les dépenses imprévues de 10 000 €, et un montant de subvention de l'état (DETR) est à déduire. La surface cessible étant de 6519 m², on arrive à un prix d'équilibre de 81.90 € le m².

Après calcul du prix d'équilibre, il est proposé au conseil municipal de fixer le tarif de **82.00 € TTC** le m² pour la vente de ces terrains.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

Vote : Adopté à l'unanimité (11 votants)

7. Demande d'ajout : Délibération de principe pour le développement d'un projet de parc éolien par VSB

La société VSB Energies Nouvelles souhaiterait implanter un parc éolien sur la commune de Saint-Jean-du-Doigt.

Ce projet conduirait à produire du courant électrique à partir d'une source d'énergie renouvelable, qui serait injecté sur le réseau électrique.

La société VSB Energies Nouvelles a présenté le projet à Madame le Maire et aux conseillers municipaux lors du Conseil Municipal du 14/11/2024.

La société VSB Energies Nouvelles souhaite obtenir l'accord du conseil municipal en vue de réaliser des études de faisabilité (études techniques : accès, raccordement, gisement éolien, etc. et études environnementales : faune, flore, paysage, acoustique, etc), étude foncière (lancer les démarches et





Procès-verbal du Conseil municipal du 27 février 2025

réservations foncières avec les privés concernés), réaliser les études techniques et environnementales et toutes démarches permettant le développement effectif d'un projet éolien sur le territoire de la commune.

Il est précisé que ces études n'entraîneront aucun coût pour la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- D'autoriser VSB Energies Nouvelles à réaliser les études techniques et environnementales sur le territoire de la commune,
- D'autorise VSB Energies Nouvelles à engager les démarches foncières auprès des propriétaires et exploitants agricoles concernés,
- D'autoriser VSB Energies Nouvelles à faire les demandes et déclarations administratives nécessaires au développement du projet : consultations des services de l'état et gestionnaires de servitudes, déclarations préalables à la pose d'un mât de mesure de vent.

A l'issue du résultat favorable des premières études et d'une première concertation citoyenne, à la suite de la présentation du projet d'implantation par VSB énergies nouvelles auprès du conseil municipal, ce dernier pourra délibérer de nouveau pour confirmer ou annuler son souhait de poursuivre le projet jusqu'à son terme (obtention des autorisations administratives, construction et raccordement électrique du parc éolien).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

Vote : Adopté à l'unanimité (11 votants)

8. Questions et informations diverses

- Mail reçu de Mr JACOPIN Alexandre concernant une demande d'aide matérielle et/ou financière pour un défi GR34 100 km en 20 jours. Les élus sont d'accord pour lui proposer une mise à disposition gratuite des infrastructures du camping.

- Mail de Romain Tardivel à propos du bruit causé par des enfants dans le lotissement de Rozigou, ainsi que des dégâts sur un terrain communal. Les élus pensent que c'est de la responsabilité des parents de surveiller et de canaliser leurs enfants. Une conciliation pourrait être prévue entre les habitants du lotissement. Les élus vont constater les éventuels dégâts sur place.

- Mme PERRIER a demandé une suspension des travaux pour le lotissement TRECA par une requête en référé. A ce jour, le dossier est en cours de délibéré au Tribunal Administratif de Rennes. La commune est défendue par le cabinet d'avocat LGP pour ce dossier.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu en mairie. Il provient d'un collectif nommé « Les amis du bourg », constitué d'une vingtaine d'habitants de la commune. Mme Perrier en est à l'initiative. Ce collectif demande une rencontre avec le Maire pour présenter leurs démarche et propositions.

- Retour sur les commissions.

Séance levée à 21H45.

Le Secrétaire de Séance,
Marc BOIZARD

Le Maire,
Monique NEDELLEC

